

Section départementaux

Compte- rendu du CHS CT du 26 Mars 2019

Représentants du personnel CFDT

Présents : LESIOURD Véronique, BEAUDOIN Didier, SABOUREAU Philippe, DAHAN Pascale, et NEVEU Vincent.

Excusées : TESSIER Françoise, GUESNE Véronique Emma et CHUREAU Séverine.

Représentants de l'administration

Présents : Mme BOUILLON, Mme D'ARGENTRE, M. HERVE, M. MARTEAU, Mme BONNIERE, Mme SOUHIL.

Excusés : M. RICHEFOU, Mme HAYER, M. LANGOUET, M. GRIMAUD, M. MAREAU, M. COIGNARD.

C- SUJETS PROPOSÉS PAR LA CFDT

C1- La politique d'utilisation du système d'information en situation de mobilité présentée au CT de décembre 2017 devait faire l'objet de réunion de présentation auprès des agents. Quel en est le planning ?

Une information était parue dans le magazine Cinquante3 de janvier 2018. Vous trouverez le fascicule explicatif sous intranet → Outils de travail → Informatique.

Le droit à la déconnexion y est notamment traité.

Une communication supplémentaire sera faite au cours du 1er semestre 2019.

C2- Où les agents peuvent-ils trouver la liste et numéro de téléphone des personnes d'astreintes ?

Les membres du CODIR d'astreinte possèdent l'ensemble de la liste des agents en astreinte.

C3-Quels sont les critères qui peuvent qualifier un accident de trajet comme accident de service ?

L'accident de trajet, pour être imputable au service, doit survenir au cours du trajet, aller ou retour, le plus direct possible ou le plus rapide, entre la résidence habituelle de l'agent et son lieu de travail ou de restauration.

Le trajet ne doit pas être détourné ou interrompu pour un motif personnel autre que les besoins de la vie courante (aller chercher ses enfants à l'école, achat de pain ou de nourriture, ...).

Attention toutefois, certaines jurisprudences existent notamment lorsque la personne est sortie de son véhicule quand l'accident survient (exemple : cheville tordue sur le trottoir ou chute dans une crèche).

Même s'il n'existe pas de délai statutaire pour effectuer la déclaration de l'accident de trajet imputable au service, il est prudent que l'agent informe son employeur dans la journée ou au plus tard dans les 24 heures par lettre recommandée avec accusé de réception.

En effet, si la déclaration est trop tardive, l'agent devra démontrer les liens de causalité entre son état physique et son accident de trajet.

C4-Serait-il possible que tous agents (hormis le personnel technique) intervenants sur des installations électriques permanentes et temporaires soient informés ou formés aux risques électriques ?

Un certain nombre de personnel possède des habilitations électriques de différents niveaux. Pour autant, certaines interventions sur le domaine électrique ne sont toujours pas de leur ressort.

Pour des raisons évidentes de sécurité, même si cela est très tentant, nous vous rappelons qu'il faut une intervention extérieure. Nous demandons donc :

- à ce que les disjoncteurs nécessitant une intervention extérieure soient clairement identifiés afin d'éviter des manipulations dangereuses en l'absence de l'agent habilité,
- de mettre à disposition, au même titre que les sauveteurs secouristes du travail, la liste des agents habilités ainsi que leur niveau (avec rappel de ce que cela comprend) sous Intranet.

C5-Quel est le plan d'aménagement des bennes de déchets verts au niveau des quais de déchargement au CRTL dans la future restructuration ?

Les agents des espaces verts ont un quai de décharge mal agencés. Lors du réaménagement du CRTL, il serait souhaitable d'inclure ces agents dans une réflexion pour que ces quais soient mieux aménagés afin de diminuer les TMS.

A. SUJETS PROPOSÉS PAR L'ADMINISTRATION

Avis obligatoires

A1 - Adoption du règlement intérieur du CHSCT

Comme pour le comité technique et les CAP, les suppléants peuvent dorénavant participer au débat. Statutairement, les représentants du personnel CHSCT disposent dorénavant de jours afin de participer aux visites sur site. Les représentants du personnel CFDT ont donc demandé à ce que l'ensemble des sites du conseil départemental soit visité au moins une fois durant leur mandat de 4 ans.

A2 Démarche « Qualité de vie au travail » (QVT)

Valeurs de l'institution : 17 agents positionnés à ce jour pour les réunions autour des valeurs de l'institution. Ces réunions ont pour but de dégager une marque employeur afin de valoriser le CD.

Activités sportives : 103 inscrits à la journée « Tous en basket ». Il y aura donc tirage au sort sauf dans le sud où il reste quelques places. Les temps de trajets seront inclus également comme temps de travail.

Commentaires CFDT : *Nous avons compris que c'était le service des conditions de travail qui était en charge de pourvoir à la logistique de l'évènement « Tous en Baskets ». Peu de moyens humains ont été mis en place pour aider les agents de ce service déjà très occupés.*

Formation des managers : ces formations seront étalées dans le temps, l'ensemble des managers sera concerné.

Commentaires CFDT : *les représentants du personnel CFDT ont alerté l'administration sur la gestion de la journée du séminaire des cadres. Dans les directions, les agents ne sont pas informés de sa tenue et se retrouvent sans encadrement. Il est demandé aux agents d'assurer une continuité de service, il serait souhaitable qu'il en soit de même pour l'encadrement. Cette journée est mal perçue par les agents (coût, opacité, ...)*

Gestion des émotions : dans un premier temps, cette thématique est destinée aux agents des routes au vue des incivilités qu'ils subissent de plus en plus souvent.

A3 - Prévention des TMS dans les collèges - guide à destination des gestionnaires

Il reste 3 collèges à équiper et former. Un suivi régulier individualisé est mis en place 1 fois par mois. Un guide a été élaboré à destination des chefs d'établissement et gestionnaire. Des fiches sont à disposition des agents.

Mme Bouillon soumet l'idée de mutualiser les achats de mobilier au sein des établissements afin d'en limiter le coût et que l'ensemble des établissements ait du mobilier permettant de limiter les TMS dans les collèges.

Sur la subvention de 50 000 euros du FIPHFP, une première enveloppe de 15 000 euros a servi à l'investissement d'une machine spécifique pour l'internat Jules Renard ainsi que des chariots à niveau constant. Le reste de l'enveloppe arrivera plus tard et sera également destiné à l'achat de matériel.

Commentaires CFDT : au vue de la visite CHSCT effectué la veille au collège Jules Renard, nous voyons l'engagement des agents vis-à-vis de leur collège. Ils considèrent que cela est très compliqué de maintenir le degré de prestation auquel ils aspirent au vue de leur effectif. L'administration considère qu'il y a surinvestissement des agents engageant une surqualité de travail.

Information

A4-Bilan annuel des accidents de travail et maladies professionnelles 2018

En 2018, 57 accidents ont été déclarés par la collectivité contre 61 en 2017.

Ils ont entraîné 1206.5 jours d'arrêt contre 989 en 2017.

3 accidents qui ont lieu en 2017 ont impacté le compte de jours 2018 de 611 jours.

Les accidents pour les assistants familiaux sont inclus dans ce rapport. 3 accidents de service y sont notés dont 1 perte depuis 2017.

Les directions les plus impactées restent la DI et la DS. Le plus souvent provoqué par un effort physique, une chute de plain-pied, voir des heurts d'objet.

La main et le dos sont le plus souvent touchés.

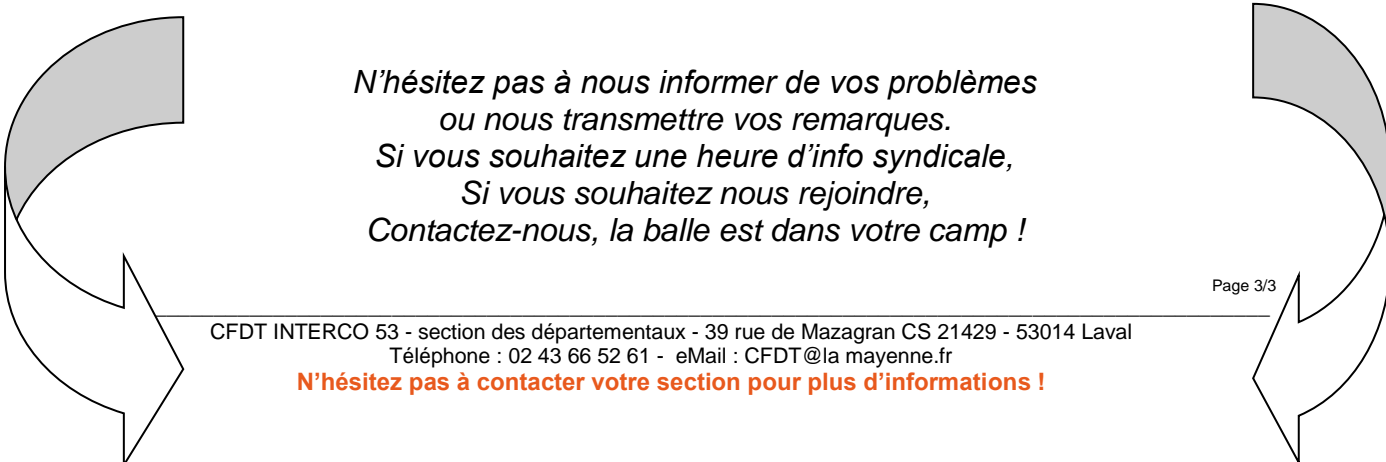
Commentaires CFDT : Le nombre d'agressions déclaré n'est que de 4 alors que les incivilités sont de plus en plus nombreuses. Les agents agressés tant au niveau des routes que du social ont augmenté leur degré de tolérance à ce type d'accidents de travail. Il n'en demeure pas moins que ces derniers minent insidieusement les défenses psychiques des agents.

A5- Bilan annuel du plan d'actions handicap 2018 et prévisionnel 2019

29 agents ont bénéficié d'une participation majorée pour la prévoyance.

4 personnes ont eu une participation du reste à charge de leurs prothèses auditives.

Le conseil départemental approche des 5.90% des bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés qui doit être légalement d'au minimum de 6%.



*N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes
ou nous transmettre vos remarques.
Si vous souhaitez une heure d'info syndicale,
Si vous souhaitez nous rejoindre,
Contactez-nous, la balle est dans votre camp !*